



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER - SESSION 2011 -

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Option : Gestion des ressources humaines dans les organisations

Le dossier documentaire comporte 10 pages.

Matériel autorisé pour l'épreuve :
- calculatrice simple à 4 opérations

IMPORTANT

**IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT
APPARAITRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.**

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1

(2 points)

1a - Quelles sont les thématiques traitées par le G20 ?

1b - Pourquoi le G20 est-il un cadre plus pertinent que le G8 pour traiter de ces questions ?

Document n° 1 : Le G20, forum économique du XXIème siècle.

Page 1

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

Document n° 1 bis : Extraits du communiqué final du sommet de G20 à Paris les 18-19 février 2011.

Page 2

Source : *Les échos* du 20 février 2011.

Question n° 2

(2 points)

2a – A part l'énergie éolienne, quelles sont les autres énergies renouvelables que vous connaissez ?

2b – En vous appuyant sur l'exemple de l'énergie éolienne, citer aux moins cinq avantages et cinq inconvénients des énergies renouvelables.

Document n° 2 : Eoliennes et biodiversité.

Page 3

Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>.

("la passion du jardinage")

Question n° 3

(2 points)

3a - Quels sont les différents niveaux de collectivités territoriales ?

3b - Quels sont les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ?

Document n° 3 : Extrait de l'exposé des motifs de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Page 4

PARTIE 2 : Questions pour l'option « gestion des ressources humaines dans les organisations »

Question n° 4

(3 points)

4a - A quels enjeux est confronté le système des retraites en France ?

4b – Exercices pratiques :

- i) Monsieur Martin est un salarié d'une entreprise du secteur privé. Il est né le 3 mai 1958. Il a débuté son activité professionnelle à 21 ans, en septembre 1979. A quel âge et à partir de quelle date pourra-t-il partir à la retraite ?**
- ii) Monsieur Durand est un salarié d'une entreprise du secteur public. Il est né le 1 janvier 1952. Il a débuté sa carrière à 23 ans, le 15 avril 1975. A quel âge et à partir de quelle date pourra-t-il partir à la retraite ?**
- iii) M. Michel est né le 20 août 1956. Il a débuté son activité comme apprenti à 16 ans, en septembre 1972 et n'a pas connu d'interruption de carrière depuis. A quelle âge pourra-t-il prendre sa retraite et pourquoi ?**

Document n° 4 : Extrait du Monde de l'économie du mardi 7 septembre 2010 relatif à la réforme des retraites en Europe

Pages 5 et 6

Document n°4bis : Extraits du « projet de loi de réforme des retraites en fiches », <http://www.retraites.gouv.fr/le-projet-de-loi>

Question n° 5

(3 points)

Qu'est ce que qu'un CHSCT ? A quoi cela sert-il ? Comparez les domaines d'intervention des CHSCT du secteur privé et de ceux instaurés dans la Fonction publique de l'Etat par la loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique.

Document n° 5 : Extraits de « Fonction publique : CHSCT », <http://vosdroits.service-public.fr>

Page 7

Question n° 6

(2 points)

**Qu'appelle-t-on un salarié protégé ? Pourquoi en existe-il ?
En quoi la procédure de licenciement qui leur est applicable
diffère-t-elle de celle de droit commun ?**

*Document n° 6 : Les salariés protégés, extrait de
http://www.journaldudroitsocial.com/article.php3?id_article=96
(Journal du droit social, le site gratuit d'explication du droit du
travail sous toutes ses formes)*

Page 8

Question n° 7

(3 points)

**Décrivez trois sources de stress dans l'environnement
professionnel et trois moyens d'y remédier.**

*Document n° 7 : Extrait de l'article « Quand les cadres se
consument au travail », de Martine Laronche (Le Monde,
lundi 4 avril 2011)*

Page 9

Question n° 8

(3 points)

**Qu'est-ce que l'individualisation des salaires ? Comment
la PFR y participe-t-elle dans la fonction publique ?**

*Document n° 8 : Les enjeux d'un système de rémunération
(Extrait de « Les outils des RH », Sylvie Guerrero, éditions
Dunod)*

Page 10

*Document n°8 bis : La prime de fonctions et de résultats
(PFR), Source : [http://www.fonction-
publique.gouv.fr/article1013.html](http://www.fonction-
publique.gouv.fr/article1013.html)
(actualisé le jeudi 13 janvier 2011)*

Page 10

Le G20, forum économique du XXIème siècle

La nouvelle instance de pilotage de l'économie

Forum de coopération et de coordination économique internationale regroupant à la fois les pays industrialisés (le G8) et les principaux pays émergents, le « Groupe des 20 » (G20) est, depuis septembre 2009 (Sommet de Pittsburgh), la « nouvelle instance de pilotage de l'économie mondiale ». Lancé en 1999, au niveau des Ministres des Finances, à la suite des crises financières des années 90 (Asie du sud-est, Russie, Mexique,...), le G20 s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 15 novembre 2008, à Washington, sous l'impulsion de la France qui, au nom de l'Europe, avait demandé que le monde se rassemble pour apporter une réponse coordonnée et concertée à la crise économique et financière.

Composition du G20

Le G20 est composé des membres du G8 (France, Allemagne, Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, Italie, Japon, Canada) **et des principales économies émergentes** (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique et Turquie) sans lesquelles les grandes décisions économiques ne peuvent plus être prises. L'Union européenne fait figure de 20ème membre de ce groupe de concertation économique qui représente plus de 85% de la richesse mondiale et les deux tiers de la population mondiale et du commerce international. L'Espagne, avec l'aide de la France, a également été invitée à participer aux réunions du G20, où sont aussi représentées les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale).

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

G20 Finances : le communiqué final du sommet du G20

(extraits)

Paris, 18-19 février 2011

1. Nous, Ministres des Finances et Gouverneurs de Banque centrales des pays du G20, nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter des défis économiques et financiers actuels et décider des actions à mener pour mettre en œuvre les mandats que les chefs d'Etat et de gouvernement nous ont confiés.

2. La reprise mondiale se renforce, mais demeure inégale et les risques baissiers sont toujours présents. Dans la plupart des économies avancées, la croissance est modeste et le niveau de chômage reste élevé. Dans les économies émergentes, en revanche, la croissance a repris de la vigueur et certaines montrent des signes de surchauffe. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter des réponses cohérentes et coordonnées aux défis auxquels nous sommes confrontés, de nous attaquer aux racines de la crise et d'assainir les bases de la croissance économique mondiale.

3. Nous, membres du G20, réaffirmons notre engagement à coordonner notre action en matière de politique économique pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée. Nos principales priorités d'action comprennent la mise en œuvre de programmes d'assainissement budgétaire à moyen terme, adaptés à la situation particulière de chaque pays, conformément à l'engagement que nous avons pris à Toronto, des politiques monétaires appropriées, une flexibilité croissante des taux de change afin qu'ils reflètent mieux les fondamentaux économiques et des réformes structurelles pour soutenir la demande mondiale, augmenter la croissance potentielle, favoriser la création d'emploi et contribuer au rééquilibrage de l'économie mondiale. (...)

4. Le système monétaire international (SMI) a fait preuve de résilience, mais des vulnérabilités subsistent, ce qui rend l'amélioration du SMI d'autant plus nécessaire afin de garantir la stabilité systémique, favoriser un ajustement ordonné et éviter les fluctuations déstabilisatrices des flux de capitaux, les mouvements désordonnés des taux de change -, ce qui suppose notamment que les économies avancées à monnaie de réserve veillent à éviter la volatilité excessive -, et le défaut d'alignement persistant des taux de change. (...)

5. Nous avons débattu des inquiétudes quant aux conséquences d'une éventuelle volatilité excessive des prix des matières premières et avons demandé à nos suppléants de travailler aux côtés des organisations internationales et de nous rendre compte sur les causes sous-jacentes de ces tendances et les défis qu'elles posent pour les consommateurs comme pour les producteurs et de réfléchir aux actions envisageables. (...)

6 Nous nous engageons à poursuivre la réforme du secteur financier. (...)

9. Nous réaffirmons notre attachement à la liberté du commerce et des investissements, conscients de son importance centrale pour la reprise mondiale. Nous nous abstenons de prendre et d'opposer des mesures commerciales protectionnistes sous quelque forme que ce soit et reconnaissons l'importance d'un achèvement rapide des négociations du Cycle de Doha.

10. Nous nous tenons prêts à apporter notre soutien à l'Egypte et à la Tunisie le moment venu par des réponses coordonnées avec les institutions internationales et les banques régionales de développement, pour accompagner les réformes que ces pays adoptent au bénéfice de la population toute entière et leurs efforts de stabilisation économique.

Source : *Les échos* du 20 février 2011

Eoliennes et biodiversité

15/12/2010

Energies renouvelables et biodiversité ne font pas toujours bon ménage, et ce qui est bon pour le climat ne l'est pas forcément pour certaines espèces animales ou végétales. Ainsi, saviez-vous que les éoliennes sont des pièges mortels pour les oiseaux et les chauves-souris, et que leur implantation perturbe les écosystèmes ?

Les éoliennes, un paradoxe pour l'environnement

L'éolien est une source d'énergie propre et renouvelable, c'est un fait. Les éoliennes contribuent d'abord à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et donc à lutter contre le changement climatique. Elles permettent également de limiter notre dépendance vis-à-vis du pétrole et nous assurent une meilleure maîtrise de nos approvisionnements énergétiques. Enfin, l'installation, l'exploitation et l'entretien de ces équipements décentralisés sur tout le territoire créent des emplois.

La France s'est d'ailleurs fixé pour objectif de produire, d'ici 2020, 23% de son électricité à partir d'une énergie renouvelable : pas étonnant, dans ces conditions, que l'on voie les parcs éoliens se multiplier dans les campagnes françaises. Cependant, ces éoliennes ne sont pas anodines : outre qu'elles sont souvent accusées de nuisances pour les riverains, elles portent aussi atteinte aux paysages et à la biodiversité. L'homme, en installant des éoliennes, détruit les habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente la mortalité de certains animaux.

Oiseaux et chauves-souris : les victimes directes des éoliennes

Les victimes les plus évidentes des éoliennes sont les oiseaux (oiseaux nocturnes et oiseaux migrateurs) et les chauves-souris, qui meurent par collision avec les pales ou par barotraumatisme (les poumons des chiroptères sont sensibles à la dépression créée par la rotation des pales à proximité de l'éolienne : ils explosent).

Selon Albert Manville, ornithologue américain, pas moins de 440.000 oiseaux sont tués par les éoliennes aux Etats-Unis chaque année. Certes, les parcs éoliens restent moins dangereux pour les oiseaux que la chasse (plusieurs millions d'oiseaux tués chaque année en France), les lignes électriques à haute tension, les plates-formes pétrolières ou les bâtiments aux parois vitrées. Cependant, si les éoliennes sont appelées à se multiplier, ce facteur de mortalité supplémentaire ne doit pas être négligé.

Autres impacts sur la faune et la flore

L'emprise au sol des éoliennes n'est pas sans effet sur la biodiversité. En effet, il ne suffit pas de planter un mât pour installer une éolienne : l'installation est complexe et prévoit par exemple une plate-forme (environ 1 000 m²), des fondations, des pistes et des voies d'accès, un câblage souterrain, des locaux techniques (poste de transformation, local de stockage de matériels...) et, souvent, un parking.

C'est autant d'espace grignoté sur les milieux naturels, de végétation détruite ou piétinée, de surface bétonnée, d'habitats détruits (mares, bosquets, prairie, forêt...) et d'allées et venues humaines susceptibles de perturber des espèces protégées, notamment en période de reproduction. Le chantier d'installation est une période particulièrement critique, génératrice de nuisances importantes (sans parler du risque d'introduction accidentelle d'espèces invasives !). En milieu marin, la problématique est bien entendu la même.

(...)

Clémentine Desfemmes

Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Exposé des motifs.

(...)

Conscient de l'urgence qui s'attache à engager une réforme profonde de l'organisation territoriale de la France, le Président de la République a donc confié à l'ancien Premier ministre, M. Edouard BALLADUR, le soin de présider un comité pour la réforme des collectivités locales.

Ce dernier, regroupant des personnalités faisant autorité, venues d'horizons politique et professionnel les plus divers, lui a remis son rapport en mars 2009.

Les conclusions de ce rapport forment le point de départ du présent projet de loi, pour lequel le Gouvernement s'est également appuyé sur les travaux et les réflexions menés par la mission temporaire du Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, présidée par le sénateur Claude BELOT.

L'ambition de ce projet de loi est triple.

Il s'agit tout d'abord d'engager avec résolution un exercice de simplification et de clarification de notre paysage institutionnel pour ancrer durablement la décentralisation. Davantage que de poursuivre des transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, il convient de supprimer les structures devenues obsolètes ou redondantes, d'achever les regroupements nécessaires trop longtemps différés, d'articuler de manière plus étroite l'intervention des collectivités territoriales, de clarifier l'exercice des compétences entre les différents niveaux d'administration locale.

Il convient ensuite d'adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps. Près de 80 % des 64 millions de Français vivaient en ville en 2008 contre un sur deux en 1936. Le développement des grands ensembles urbains, du fait de la concentration des populations et des habitats, réclame des politiques globales de plus en plus intégrées. Il faut donc réduire le décalage qui s'est installé en zone urbaine entre les besoins de la population et le mode d'administration du territoire qui n'est plus suffisamment adapté. C'est l'objet de la création des métropoles, qui consacre la spécificité institutionnelle de nos grandes agglomérations en compétition avec leurs homologues européennes et internationales.

Mais le projet de loi cherche aussi à répondre aux besoins spécifiques du monde rural. C'est notamment l'objet de l'achèvement et du renforcement de l'intercommunalité, qui constituent une réponse aux enjeux de la gestion locale dans les territoires ruraux. (...)

Pensions

Source : *Le Monde de l'économie* du mardi 7 septembre 2010

Le vieillissement démographique, avancé pour justifier le bien-fondé du report de l'âge de départ à la retraite, est bien réel, puisque, à l'horizon 2030, les plus de 60 ans représenteront 36 % de la population totale en Allemagne et 30 % en France. Dans l'Union européenne, un tiers des Etats membres ont déjà fixé l'âge du départ à la retraite à 65 ans, il atteindra même 68 ans au Royaume-Uni d'ici à 2046. Mais l'âge de sortie du marché du travail est de 61,4 ans en moyenne européenne, et seulement de 59,3 ans en France. La question de l'emploi des seniors reste donc entière, tout particulièrement en France.

Le report quasi généralisé de l'âge de départ en retraite n'est pas sans conséquences sur le niveau de pension des retraités. Les partisans d'un report de l'âge de départ à la retraite comptaient initialement sur le développement de la retraite par capitalisation pour compenser la diminution du niveau des pensions. Mais les contre-performances des fonds de pension en 2008 en raison de la crise financière ont depuis laissé de nombreux retraités démunis.

Document n°4bis

Source : <http://www.retraites.gouv.fr/le-projet-de-loi>

Extraits du « projet de loi de réforme des retraites en fiches »

Le relèvement de l'âge de la retraite : principes généraux

En quoi consiste la mesure ?

L'âge légal de départ à la retraite, fixé aujourd'hui à 60 ans, sera porté à 62 ans en 2018. Cette augmentation sera progressive : il est en effet exclu de reporter de deux années l'âge de la retraite pour des assurés qui avaient programmé leur départ pour 2011. Cette progressivité se fondera sur un principe simple : l'âge augmentera selon l'année de naissance au rythme de 4 mois par an. (...)

Les assurés nés après le 1^{er} juillet 1951 pourront ainsi prendre leur retraite à compter de l'âge de 60 ans et 4 mois. Ceux qui sont nés en 1952, dont le départ à la retraite pouvait avoir lieu dans deux ans, verront leur âge porté à 60 ans et 8 mois. L'augmentation se poursuivra au même rythme jusqu'à 62 ans. Les assurés nés avant le 1^{er} juillet 1951 ne seront pas concernés par l'augmentation de l'âge de départ, même s'ils continuent à travailler après cette date.

Cette évolution est résumée par le tableau suivant :

DATE DE NAISSANCE	AGE DE DÉPART AVANT LA RÉFORME	DATE DE DÉPART AVANT RÉFORME	DÉCALAGE DE L'ÂGE DE DÉPART	AGE DE DÉPART APRÈS LA RÉFORME	DATE DE DÉPART APRÈS RÉFORME
1 ^{er} juillet 1951	60 ans	1 ^{er} juillet 2011	4 mois	60 ans et 4 mois	1 ^{er} novembre 2011
1 ^{er} janvier 1952	60 ans	1 ^{er} janvier 2012	8 mois	60 ans et 8 mois	1 ^{er} septembre 2012
1 ^{er} janvier 1953	60 ans	1 ^{er} janvier 2013	1 an	61 ans	1 ^{er} janvier 2014
1 ^{er} janvier 1954	60 ans	1 ^{er} janvier 2014	1 an et 4 mois	61 ans et 4 mois	1 ^{er} mai 2015
1 ^{er} janvier 1955	60 ans	1 ^{er} janvier 2015	1 an et 8 mois	61 ans et 8 mois	1 ^{er} septembre 2016
1 ^{er} janvier 1956	60 ans	1 ^{er} janvier 2016	2 ans	62 ans	1 ^{er} janvier 2018
Génération suivantes	60 ans		2 ans	62 ans	

(...)

Pourquoi cette mesure est-elle justifiée ?

Le système français de retraite est confronté à des déficits qui menacent sa pérennité. C'est ce qu'a montré le rapport du Conseil d'orientation des retraites publié le 14 avril dernier : 32,3 Mds € en 2010, 45 Mds € en 2020 et plus de 70 Mds € en 2030.

Cette situation résulte principalement du vieillissement démographique. Il y a aujourd'hui plus de retraités, et qui vivent plus longtemps : 1,8 cotisant pour 1 retraité en 2006 contre 1,5 en 2020. Entre 1982 (date de l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans) et aujourd'hui, l'espérance de vie a progressé de 6,3 ans en France. Elle a augmenté de 15 ans depuis 1950. Elle devrait continuer de progresser au cours des années à venir. Face à cette réalité démographique, de nombreux pays ont augmenté la durée de vie passée au travail, en relevant leurs âges légaux de départ à la retraite (Allemagne, Suède, Espagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Italie). La France a entamé le relèvement de la durée d'activité par la réforme de 2003 pour tenir compte de l'augmentation de l'espérance de vie. La durée de cotisation pour bénéficier d'une retraite complète (dite « à taux plein ») a été portée de 37,5 à 40 ans, et une règle de partage des gains d'espérance de vie a été mise en place. Sur le fondement de cette règle, la durée de cotisation sera de 41 ans en 2012, et devrait être de 41,5 ans en 2020.

(...)

Prolonger et élargir le dispositif « carrières longues »

En quoi consiste la mesure ?

Le dispositif « Carrières longues », créé par la loi de 2003 et mis en place à compter de 2004, permet aux assurés ayant démarré leur activité très jeunes de partir à la retraite avant 60 ans, sous réserve d'avoir validé une durée d'assurance suffisamment longue auprès des régimes d'assurance vieillesse (la durée de cotisation nécessaire pour bénéficier du taux plein majorée de 8 trimestres).

Le Gouvernement a décidé de prolonger ce dispositif de départ anticipé, qui a bénéficié à plus de 600 000 personnes depuis sa création. Permettre à ceux qui ont commencé à travailler plus tôt que les autres de partir avant les autres est en effet un élément de justice. Afin de tenir compte de l'allongement de l'espérance de vie, l'âge de départ à la retraite augmentera pour ces assurés, mais sans dépasser l'âge de 60 ans. Pour les assurés nés après le 1er janvier 1956, l'âge d'accès au dispositif carrière longue sera donc fixé à :

- 58 ou 59 ans pour les assurés qui ont débuté leur activité professionnelle à 14 ou 15 ans ;
- 60 ans pour ceux qui ont débuté leur activité professionnelle à 16 ans, soit un décalage d'une année par rapport à la situation actuelle.

(...)

Fonction publique : CHSCT

Source : <http://vosdroits.service-public.fr>

Mis à jour le 08.07.2010 par Direction de l'information légale et administrative

Loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique

La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social dans la fonction publique a modifié les dispositions relatives aux comités d'hygiène et de sécurité : dans les fonctions publiques d'État et territoriale, ces comités voient leur champ de compétence élargi en devenant des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail comme cela était déjà le cas dans la fonction publique hospitalière.

Des décrets d'application restent encore à paraître, cette page sera complétée dès leur parution.

Ces nouvelles dispositions entreront en vigueur lors du prochain renouvellement de ces instances.

Quel est le rôle du CHSCT ?

Le CHSCT a pour mission de contribuer à la protection de la santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail, à l'amélioration des conditions de travail des agents et de veiller au respect des dispositions légales en ces domaines.

C'est une instance que l'administration employeur doit obligatoirement consulter avant de prendre certaines décisions relatives à l'hygiène et la sécurité des locaux et à la protection sanitaire des personnels.

Le CHSCT procède également à l'analyse des risques professionnels auxquels sont exposés les agents et à une enquête à l'occasion de tout accident de service ou de maladie professionnelle.

Il peut proposer des améliorations de l'hygiène et de la sécurité du travail, de la formation des agents en la matière.

Sous certaines conditions, les membres du CHSCT bénéficient d'un droit d'accès aux locaux.

Cette instance assiste le comité technique ; lorsqu'il n'existe pas de CHSCT, les questions d'hygiène et de sécurité sont examinées par le comité technique.

Ces comités rendent des avis favorables ou défavorables aux décisions envisagées.

Ces avis ne s'imposent pas à l'administration employeur qui peut finalement prendre des décisions contraires aux avis.

Les salariés protégés

Source : http://www.journaldudroitsocial.com/article.php3?id_article=96 (Journal du droit social, le site gratuit d'explication du droit du travail sous toutes ses formes)

Les représentants du personnel bénéficient d'une protection particulière contre les atteintes pouvant être portées à leur emploi et en particulier contre la résiliation de leur contrat de travail.

Sont concernés :

- ▶ Les délégués du personnel
- ▶ Les représentants élus du personnel au comité d'entreprise
- ▶ Les délégués syndicaux
- ▶ Les représentants élus du personnel au CHSCT (comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail)
- ▶ Les salariés ayant demandé l'organisation d'élections et les candidats
- ▶ Les salariés mandatés par une organisation syndicale

La durée de la protection :

- 1) Délégués du personnel
 - ▶ pendant la durée du mandat
 - ▶ protection à l'expiration du mandat : 6 mois
- 2) Délégués syndicaux
 - ▶ pendant la durée de la désignation
 - ▶ protection à l'expiration de la désignation : 12 mois (après un mandat de 1 an)
- 3) Représentants du personnel (délégués du personnel, comité d'entreprise, CHSCT)
 - a) Candidats
 - 1- Délégués du personnel : 6 mois
 - 2- Représentants du personnel au comité d'entreprise : 3 mois
 - 3- Représentants du personnel au CHSCT : 3 mois
 - b) Elus
 - 1- Protection pendant la durée du mandat
 - 2- Protection à l'expiration du mandat : 6 mois
 - 3- Protection à l'expiration du mandat : 6 mois
- 4) Représentants syndicaux au C.E.
 - ▶ pendant la durée du mandat
 - ▶ protection à l'expiration du mandat : 6 mois (après un mandat de 2 ans)

Les situations pouvant donner lieu à la protection sont le licenciement individuel ou collectif pour motif économique, le licenciement individuel pour un motif inhérent à la personne du salarié, le transfert du salarié, la pré-retraite du salarié.

L'employeur doit suivre une procédure de licenciement précise. La lettre de convocation à un entretien préalable doit mentionner : l'objet de l'entretien et de façon claire la mention qu'un licenciement est envisagé, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, la possibilité de se faire assister soit par un salarié de l'entreprise, ou un représentant du personnel ou un conseiller du salarié figurant sur une liste agréée par le Préfet du département.

L'avis préalable du comité d'entreprise est requis, dans le cadre de la procédure de licenciement des représentants élus du personnel.

La demande d'autorisation de licenciement doit être adressée à l'inspecteur du travail compétent, par lettre recommandée avec avis de réception dans un délai de 15 jours suivant la délibération du comité d'entreprise.

Quand les cadres se consomment au travail

PSYCHOLOGIE : Syndrome d'épuisement professionnel, le burn-out frappe des salariés soumis à une pression toujours plus grande

(...)

Le burn-out est en train de devenir " *une véritable épidémie dans de nombreux pays* ", affirment deux professeurs de psychologie, Christina Maslach (université de Berkeley, Etats-Unis) et Michael P. Leiter (université d'Acadie, Canada), dans un livre qui vient de paraître sous le simple titre de *Burn-out*, (éd. Les Arènes, 270 p., 21,80 €). " *Nous ne sommes pas en cause, considèrent-ils, c'est le monde et la nature du travail qui ont fondamentalement changé.* "

Journées surchargées, absence de contrôle et de maîtrise sur ses activités, manque de récompense et de reconnaissance des efforts fournis, absence de soutien social et de cohésion d'équipe, sentiment d'injustice ou de non-équité entre les salariés, manque de ressources ou de formation sont aujourd'hui les principaux responsables de ce syndrome, estiment-ils.

(...)

Tout le monde est-il susceptible de faire un burn-out ? Le psychanalyste américain Herbert J. Freudenberger (1927-1999), créateur du concept en 1974, considère que certaines personnes, plus que d'autres, risquent d'être victimes de ce syndrome (*L'Épuisement professionnel : la brûlure interne*, éd. Gaëtan Morin, 1987). " *Ce sont généralement des leaders qui n'admettent pas qu'ils ont des limites, et ils se brûlent à force d'exiger trop d'eux-mêmes. Tous ces gens avaient de grands espoirs et n'ont jamais voulu faire de compromis en cours de route* ", écrit le psychanalyste.

Pour Christina Maslach et Michael P. Leiter, en revanche, les causes de cette dépression sont aujourd'hui à rechercher de plus en plus du côté d'un dérèglement économique. Comment peut-on se réaliser dans son travail quand on vous demande de faire plus avec moins, de mettre l'accent sur la qualité de service tout en prenant des mesures qui nuisent à la qualité du travail, s'interrogent-ils ?

Laurent Chneiweiss, psychiatre, soigne les malades atteints de dépression, dont certains de burn-out. " *Ce sont des patients très investis dans leur travail, qui passe avant toute chose : la famille, les amis, les loisirs, commente-t-il. Ils ne rechignent pas pour surmonter les obstacles, convaincre la hiérarchie, travaillent largement au-delà de ce qu'on leur demande. Le travail est l'élément déterminant de leur identité, et ils sont très idéalistes.* "

Quand leurs aspirations s'avèrent déçues, ils ressentent alors frustration et déception, s'installent dans des attitudes cyniques, puis finissent par s'écrouler, littéralement dévastés psychologiquement et physiquement, brûlés de l'intérieur. Ensuite, ils ont le sentiment de s'être laissé piéger et sont en colère contre leur hiérarchie, leurs clients, eux-mêmes...

Perfectionnistes, consciencieuses, ces personnes ne savent pas dire non. " *A pression égale, tout le monde ne fera pas un burn-out*, estime Anne-Françoise Chaperon, psychologue clinicienne et consultante pour le cabinet Stimulus. *Ces patients ont souvent des problèmes d'affirmation de soi et leur besoin incessant d'approbation, la peur de ne pas être à la hauteur les poussent à en faire toujours plus.* " Leur hiérarchie peut en profiter. Comme cette assistante commerciale qui adorait rendre service et qui au bout du compte s'est retrouvée avec un portefeuille clients du double de ses collègues. Les thérapies comportementales et cognitives permettent de travailler sur ces schémas de perfection.

Mais cela n'exonère pas pour autant l'entreprise de ses responsabilités. " *Plus vous avez un idéal élevé, plus vous êtes à risque*, prévient la sociologue Nicole Aubert, auteure, avec Vincent de Gaulejac, du *Coût de l'excellence* (Seuil, 2007). *Car le milieu professionnel vous confronte trop souvent à des situations d'impasse ou d'échec réduisant à néant l'idéal poursuivi.* "

Martine Laronche

© *Le Monde*, lundi 4 avril 2011

Les enjeux d'un système de rémunération

Extrait de « Les outils des RH », Sylvie Guerrero, éditions Dunod

Mme Alonzet est responsable d'un département reporting et consolidation comptable de treize personnes. Les choix de rémunération et de recrutement lui sont délégués. Courant novembre 2010, elle sort d'une réunion avec les membres de la direction générale du siège social sur la politique RH du groupe. Il a été décidé que :

- les augmentations salariales seront encore limitées en 2011, pour la troisième année consécutive. Même si elles ne sont pas gelées, elles ne pourront dépasser 3% par salariés ;

(...)

- la politique du groupe est d'individualiser les rémunérations et de distribuer les augmentations en fonction des performances des salariés, et pas seulement de leur ancienneté ;
- les augmentations seront revues en février 2011.

(...)

[Mme Alonzet] réfléchit aussi aux décisions d'augmentation. Elle a une très bonne opinion sur trois de ses collaborateurs et pense qu'ils devraient être encouragés en premier.

- Emilie, 26 ans, diplômée d'un DESS en ingénierie financière et recrutée en 2005 à 25 000 € Son travail est remarquable et elle a bénéficié d'une augmentation de 2% l'an passé. La crainte de Mme Alonzet est de la voir quitter son service si elle trouve un poste mieux rémunéré ailleurs.
- Marcelle, secrétaire, a 35 ans d'ancienneté et occupe le même poste depuis sept ans. Son salaire actuel est de 15 000 € et sa dernière augmentation remonte à 2000. Mme Alonzet souhaite récompenser sa fidélité et la qualité de son travail. Une augmentation pourra remotiver Marcelle et sera un signe fort de reconnaissance de la part du groupe.
- Sandrine, 32 ans, jeune maman, continue à s'investir et n'a cessé de travailler ardemment malgré la naissance de son fils il y a huit mois. Elle occupe un poste d'analyste financier depuis quatre ans, avec des résultats stables et de qualité. Sandrine n'a pas eu d'augmentation les deux dernières années et mérite un encouragement sur ce plan.

Document n°8 bis

La prime de fonctions et de résultats (PFR)

Source : <http://www.fonction-publique.gouv.fr/article1013.html> (actualisé le jeudi 13 janvier 2011)

Actuellement, le régime indemnitaire des attachés est assis sur au moins trois primes distinctes en administration centrale et au moins une prime en services déconcentrés. Chacune de ces indemnités a des plafonds propres et des modalités d'application différentes (notamment, en ce qui concerne les critères de modulation).

La prime de fonctions et de résultats (PFR) a vocation à se substituer à l'ensemble de ces régimes indemnitaires.

(...)

La PFR comprend deux parts cumulables et modulables indépendamment l'une de l'autre par application de coefficients multiplicateurs à un taux de référence (en euros) :

- ▀ une part fonctionnelle, modulable de 1 à 6 pour tenir compte des responsabilités, du niveau d'expertise et des sujétions spéciales liées aux fonctions exercées. Cette part repose sur une typologie des postes (maillage large de 4 à 6 catégories par grade), étant entendu qu'il s'agit de ne pas reproduire les errements de la NBI.
- ▀ une part individuelle, modulable de 0 à 6 pour tenir compte de la performance et de la manière de servir de l'agent. La modulation intègre, sur cette part, l'atteinte ou non par l'agent des objectifs qui lui ont été fixés préalablement.

Si le montant de la part fonctionnelle a vocation à rester relativement stable dans le temps, le montant de la part individuelle attribuée à un agent est révisable d'une année sur l'autre, en fonction des résultats constatés dans le cadre de la procédure d'évaluation. En outre, tout ou partie de cette part peut être attribué sous forme d'un bonus annuel ou semestriel.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER - SESSION 2011 -

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Option : Comptabilité et finance

Le dossier documentaire comporte 6 pages.

Matériels autorisés pour l'épreuve :

- **calculatrice simple à 4 opérations**
- **plan de comptes autorisé aux examens et concours non annoté par le candidat**

IMPORTANT

IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1

(2 points)

1a - Quelles sont les thématiques traitées par le G20 ?

1b - Pourquoi le G20 est-il un cadre plus pertinent que le G8 pour traiter de ces questions ?

Document n° 1 : Le G20, forum économique du XXIème siècle.

Page 1

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

Document n° 1 bis : Extraits du communiqué final du sommet du G20 à Paris les 18-19 février 2011.

Page 2

Source : [Les échos](#) du 20 février 2011.

Question n° 2

(2 points)

2a – A part l'énergie éolienne, quelles sont les autres énergies renouvelables que vous connaissez ?

2b – En vous appuyant sur l'exemple de l'énergie éolienne, citer aux moins cinq avantages et cinq inconvénients des énergies renouvelables.

Document n° 2 : Eoliennes et biodiversité.

Page 3

*Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>.
("la passion du jardinage")*

Question n° 3

(2 points)

3a - Quels sont les différents niveaux de collectivités territoriales ?

3b - Quels sont les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ?

Document n° 3 : Extrait de l'exposé des motifs de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Page 4

PARTIE 2 : Questions pour l'option « comptabilité et finance »

Consignes :

- Présenter vos résultats avec un chiffre après la virgule.
- Indiquer le détail des calculs.

Question n° 4

(2,1 points)

- 4a - Calculer le montant de la remise accordée au client MEUBLO en H.T.**
- 4b - Calculer le montant de l'escompte.**
- 4c - Enregistrer les opérations au journal du fournisseur, l'entreprise DURANTO.**
- 4d - Enregistrer les opérations au journal du client MEUBLO.**

Document n° 4 : Présentation de l'entreprise DURANTO et de ses activités.

Page 5

Question n° 5

(2,8 points)

- 5a - Calculer la T.V.A collectée sur les ventes.**
- 5b - Calculer la T.V.A déductible sur les biens et services.**
- 5c - Calculer la T.V.A à décaisser.**
- 5d - Enregistrer la déclaration de T.V.A au 31/07/2011.**

Document n° 5 : Opérations du mois de juin 2011.

Page 5

Question n° 6

(3,5 points)

- 6a - Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise DURANTO.**
- 6b - Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise DURANTO.**
- 6c - Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise DURANTO.**
- 6d - Compléter le tableau d'amortissement de l'emprunt selon le modèle ci-dessous, à compter du 01/12/2012.**

Années	Capital restant dû en début de période	Intérêts annuels	Amortissements annuels	Annuités	Capital restant dû en fin de période
01/12/2012					
Total					

- Enregistrer la première annuité de remboursement dans le journal de l'entreprise DURANTO.
- Quel est le coût de l'emprunt payé par l'entreprise DURANTO ?

Document n° 6 : Achat d'actions et d'obligations par l'entreprise DURANTO, et souscription d'un emprunt

Page 5

Question n° 7

(1,4 point)

- 7a - Enregistrer l'opération au journal de l'entreprise DURANTO.**
- 7b - Enregistrer les opérations au journal de l'entreprise DURANTO.**

Document n° 7 : Politique salariale de l'entreprise DURANTO

Page 6

Question n° 8

(1,4 point)

8a - Enregistrer l'opération au journal de l'entreprise DURANTO.

8b

- Quel est le montant de la créance que le client X ne pourra pas régler à l'entreprise DURANTO ?
- Enregistrer la dépréciation au journal de l'entreprise DURANTO.

Document n° 8 : Relations de l'entreprise DURANTO avec le client X

Page 6

Question n° 9

(2,8 points)

- 9a - Définir le compte de résultat.**
- 9b - Définir le bilan d'une entreprise.**
- 9c - Définir l'amortissement linéaire.**
- 9d - Définir l'amortissement dégressif.**

Document n° 4 : Présentation de l'entreprise DURANTO et de ses activités.

Page 5

Le G20, forum économique du XXIème siècle

La nouvelle instance de pilotage de l'économie

Forum de coopération et de coordination économique internationale regroupant à la fois les pays industrialisés (le G8) et les principaux pays émergents, le « Groupe des 20 » (G20) est, depuis septembre 2009 (Sommet de Pittsburgh), la « nouvelle instance de pilotage de l'économie mondiale ». Lancé en 1999, au niveau des Ministres des Finances, à la suite des crises financières des années 90 (Asie du sud-est, Russie, Mexique,...), le G20 s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 15 novembre 2008, à Washington, sous l'impulsion de la France qui, au nom de l'Europe, avait demandé que le monde se rassemble pour apporter une réponse coordonnée et concertée à la crise économique et financière.

Composition du G20

Le G20 est composé des membres du G8 (France, Allemagne, Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, Italie, Japon, Canada) **et des principales économies émergentes** (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique et Turquie) sans lesquelles les grandes décisions économiques ne peuvent plus être prises. L'Union européenne fait figure de 20ème membre de ce groupe de concertation économique qui représente plus de 85% de la richesse mondiale et les deux tiers de la population mondiale et du commerce international. L'Espagne, avec l'aide de la France, a également été invitée à participer aux réunions du G20, où sont aussi représentées les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale).

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

G20 Finances : le communiqué final du sommet du G20

(extraits)

Paris, 18-19 février 2011

1. Nous, Ministres des Finances et Gouverneurs de Banque centrales des pays du G20, nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter des défis économiques et financiers actuels et décider des actions à mener pour mettre en œuvre les mandats que les chefs d'Etat et de gouvernement nous ont confiés.

2. La reprise mondiale se renforce, mais demeure inégale et les risques baissiers sont toujours présents. Dans la plupart des économies avancées, la croissance est modeste et le niveau de chômage reste élevé. Dans les économies émergentes, en revanche, la croissance a repris de la vigueur et certaines montrent des signes de surchauffe. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter des réponses cohérentes et coordonnées aux défis auxquels nous sommes confrontés, de nous attaquer aux racines de la crise et d'assainir les bases de la croissance économique mondiale.

3. Nous, membres du G20, réaffirmons notre engagement à coordonner notre action en matière de politique économique pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée. Nos principales priorités d'action comprennent la mise en œuvre de programmes d'assainissement budgétaire à moyen terme, adaptés à la situation particulière de chaque pays, conformément à l'engagement que nous avons pris à Toronto, des politiques monétaires appropriées, une flexibilité croissante des taux de change afin qu'ils reflètent mieux les fondamentaux économiques et des réformes structurelles pour soutenir la demande mondiale, augmenter la croissance potentielle, favoriser la création d'emploi et contribuer au rééquilibrage de l'économie mondiale. (...)

4. Le système monétaire international (SMI) a fait preuve de résilience, mais des vulnérabilités subsistent, ce qui rend l'amélioration du SMI d'autant plus nécessaire afin de garantir la stabilité systémique, favoriser un ajustement ordonné et éviter les fluctuations déstabilisatrices des flux de capitaux, les mouvements désordonnés des taux de change -, ce qui suppose notamment que les économies avancées à monnaie de réserve veillent à éviter la volatilité excessive -, et le défaut d'alignement persistant des taux de change. (...)

5. Nous avons débattu des inquiétudes quant aux conséquences d'une éventuelle volatilité excessive des prix des matières premières et avons demandé à nos suppléants de travailler aux côtés des organisations internationales et de nous rendre compte sur les causes sous-jacentes de ces tendances et les défis qu'elles posent pour les consommateurs comme pour les producteurs et de réfléchir aux actions envisageables. (...)

6 Nous nous engageons à poursuivre la réforme du secteur financier. (...)

9. Nous réaffirmons notre attachement à la liberté du commerce et des investissements, conscients de son importance centrale pour la reprise mondiale. Nous nous abstiendrons de prendre et d'opposer des mesures commerciales protectionnistes sous quelque forme que ce soit et reconnaissons l'importance d'un achèvement rapide des négociations du Cycle de Doha.

10. Nous nous tenons prêts à apporter notre soutien à l'Egypte et à la Tunisie le moment venu par des réponses coordonnées avec les institutions internationales et les banques régionales de développement, pour accompagner les réformes que ces pays adoptent au bénéfice de la population toute entière et leurs efforts de stabilisation économique.

Source : *Les échos* du 20 février 2011

Eoliennes et biodiversité

15/12/2010

Energies renouvelables et biodiversité ne font pas toujours bon ménage, et ce qui est bon pour le climat ne l'est pas forcément pour certaines espèces animales ou végétales. Ainsi, saviez-vous que les éoliennes sont des pièges mortels pour les oiseaux et les chauves-souris, et que leur implantation perturbe les écosystèmes ?

Les éoliennes, un paradoxe pour l'environnement

L'éolien est une source d'énergie propre et renouvelable, c'est un fait. Les éoliennes contribuent d'abord à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et donc à lutter contre le changement climatique. Elles permettent également de limiter notre dépendance vis-à-vis du pétrole et nous assurent une meilleure maîtrise de nos approvisionnements énergétiques. Enfin, l'installation, l'exploitation et l'entretien de ces équipements décentralisés sur tout le territoire créent des emplois.

La France s'est d'ailleurs fixé pour objectif de produire, d'ici 2020, 23% de son électricité à partir d'une énergie renouvelable : pas étonnant, dans ces conditions, que l'on voie les parcs éoliens se multiplier dans les campagnes françaises. Cependant, ces éoliennes ne sont pas anodines : outre qu'elles sont souvent accusées de nuisances pour les riverains, elles portent aussi atteinte aux paysages et à la biodiversité. L'homme, en installant des éoliennes, détruit les habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente la mortalité de certains animaux.

Oiseaux et chauves-souris : les victimes directes des éoliennes

Les victimes les plus évidentes des éoliennes sont les oiseaux (oiseaux nocturnes et oiseaux migrateurs) et les chauves-souris, qui meurent par collision avec les pales ou par barotraumatisme (les poumons des chiroptères sont sensibles à la dépression créée par la rotation des pales à proximité de l'éolienne : ils explosent).

Selon Albert Manville, ornithologue américain, pas moins de 440.000 oiseaux sont tués par les éoliennes aux Etats-Unis chaque année. Certes, les parcs éoliens restent moins dangereux pour les oiseaux que la chasse (plusieurs millions d'oiseaux tués chaque année en France), les lignes électriques à haute tension, les plates-formes pétrolières ou les bâtiments aux parois vitrées. Cependant, si les éoliennes sont appelées à se multiplier, ce facteur de mortalité supplémentaire ne doit pas être négligé.

Autres impacts sur la faune et la flore

L'emprise au sol des éoliennes n'est pas sans effet sur la biodiversité. En effet, il ne suffit pas de planter un mât pour installer une éolienne : l'installation est complexe et prévoit par exemple une plate-forme (environ 1 000 m²), des fondations, des pistes et des voies d'accès, un câblage souterrain, des locaux techniques (poste de transformation, local de stockage de matériels...) et, souvent, un parking.

C'est autant d'espace grignoté sur les milieux naturels, de végétation détruite ou piétinée, de surface bétonnée, d'habitats détruits (mares, bosquets, prairie, forêt...) et d'allées et venues humaines susceptibles de perturber des espèces protégées, notamment en période de reproduction. Le chantier d'installation est une période particulièrement critique, génératrice de nuisances importantes (sans parler du risque d'introduction accidentelle d'espèces invasives !). En milieu marin, la problématique est bien entendu la même.

(...)

Clémentine Desfemmes

Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Exposé des motifs.

(...)

Conscient de l'urgence qui s'attache à engager une réforme profonde de l'organisation territoriale de la France, le Président de la République a donc confié à l'ancien Premier ministre, M. Edouard BALLADUR, le soin de présider un comité pour la réforme des collectivités locales.

Ce dernier, regroupant des personnalités faisant autorité, venues d'horizons politique et professionnel les plus divers, lui a remis son rapport en mars 2009.

Les conclusions de ce rapport forment le point de départ du présent projet de loi, pour lequel le Gouvernement s'est également appuyé sur les travaux et les réflexions menés par la mission temporaire du Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, présidée par le sénateur Claude BELOT.

L'ambition de ce projet de loi est triple.

Il s'agit tout d'abord d'engager avec résolution un exercice de simplification et de clarification de notre paysage institutionnel pour ancrer durablement la décentralisation. Davantage que de poursuivre des transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, il convient de supprimer les structures devenues obsolètes ou redondantes, d'achever les regroupements nécessaires trop longtemps différés, d'articuler de manière plus étroite l'intervention des collectivités territoriales, de clarifier l'exercice des compétences entre les différents niveaux d'administration locale.

Il convient ensuite d'adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps. Près de 80 % des 64 millions de Français vivaient en ville en 2008 contre un sur deux en 1936. Le développement des grands ensembles urbains, du fait de la concentration des populations et des habitats, réclame des politiques globales de plus en plus intégrées. Il faut donc réduire le décalage qui s'est installé en zone urbaine entre les besoins de la population et le mode d'administration du territoire qui n'est plus suffisamment adapté. C'est l'objet de la création des métropoles, qui consacre la spécificité institutionnelle de nos grandes agglomérations en compétition avec leurs homologues européennes et internationales.

Mais le projet de loi cherche aussi à répondre aux besoins spécifiques du monde rural. C'est notamment l'objet de l'achèvement et du renforcement de l'intercommunalité, qui constituent une réponse aux enjeux de la gestion locale dans les territoires ruraux. (...)

Présentation de l'entreprise DURANTO et de ses activités

L'entreprise DURANTO fabrique des tables et des chaises.

Le 07/03/2011, l'entreprise DURANTO facture à son client MEUBLO :

- 50 tables à 15 €H.T l'unité
- 200 chaises à 10 €H.T l'unité

L'entreprise DURANTO accorde à son client MEUBLO une remise de 5% et un escompte de 2%. La T.V.A est à 19,6%.

Document n° 5

Opérations du mois de juin 2011

Au cours du mois de juin 2011, l'entreprise DURANTO a réalisé les opérations suivantes :

- chiffre d'affaires T.T.C de 100 000 € La T.V.A est à 19,6%.
- achats H.T de biens et services de 7000 € La T.V.A est à 19,6%.
- achats T.T.C de biens et services de 2000 € La T.V.A est à 5, 5%.

Document n° 6

Achat d'actions et d'obligations par l'entreprise DURANTO, et souscription d'un emprunt

6a - Le 01/07/2011, l'entreprise DURANTO a acheté 40 actions X au cours unitaire de 110 € et 60 obligations Y au cours unitaire de 80 € La banque prélève 120 €H.T de frais.

6b - Le 01/09/2011, l'entreprise DURANTO vend les 40 actions X, achetées au cours unitaire de 110 € au cours unitaire de 100 € La banque prélève 10 €H.T de frais.

6c - Le 01/12/2011, l'entreprise DURANTO vend les 60 obligations Y, achetées au cours unitaire de 80 € au cours unitaire de 100 € La banque prélève 15 €H.T de frais.

6d - L'entreprise DURANTO souscrit un emprunt de 100 000 € au taux d'intérêt de 6%, sur une durée de 5 ans, à compter du 01/12/2012. L'emprunt fait l'objet d'un amortissement de type linéaire.

Politique salariale de l'entreprise DURANTO

7a - Le 01/12/2012, l'entreprise DURANTO verse un acompte de 2000 € à un de ses salariés.

7b - Le 26/12/2012, l'entreprise DURANTO verse les salaires bruts de 200 000 € à ses salariés. Ces derniers ont des avantages qui s'élèvent à 10 200 €

Relations de l'entreprise DURANTO avec le client X

8a - L'entreprise DURANTO a une créance de 5000 € sur le client X. Ce dernier est en liquidation judiciaire. L'entreprise DURANTO décide donc de l'enregistrer comme client douteux.

8b - Le client X ne va pouvoir régler que 20% du montant de sa dette à l'entreprise DURANTO.



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

**CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF
DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER
- SESSION 2011 -**

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Option : Problèmes économiques et sociaux

Le dossier documentaire comporte 9 pages.

IMPORTANT

IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU' AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT APPARAITRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1

(2 points)

1a - Quelles sont les thématiques traitées par le G20 ?

1b - Pourquoi le G20 est-il un cadre plus pertinent que le G8 pour traiter de ces questions ?

*Document n° 1 : Le G20, forum économique du XXIème siècle.
Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>*

Page 1

*Document n° 1 bis : Extraits du communiqué final du sommet du G20 à Paris les 18-19 février 2011.
Source : [Les échos](#) du 20 février 2011.*

Page 2

Question n° 2

(2 points)

2a – A part l'énergie éolienne, quelles sont les autres énergies renouvelables que vous connaissez ?

2b – En vous appuyant sur l'exemple de l'énergie éolienne, citer aux moins cinq avantages et cinq inconvénients des énergies renouvelables.

Document n° 2 : Eoliennes et biodiversité.

Page 3

*Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>.
("la passion du jardinage")*

Question n° 3

(2 points)

3a - Quels sont les différents niveaux de collectivités territoriales ?

3b - Quels sont les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ?

Document n° 3 : Extrait de l'exposé des motifs de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Page 4

PARTIE 2 : Questions pour l'option « problèmes économiques et sociaux »

Question n° 4

(3,15 points)

- 4a - Définir l'inflation.**
- 4b - Définir la déflation.**
- 4c - Définir la désinflation.**
- 4d - Développer en une dizaine de lignes :**
 - les trois causes de l'inflation,**
 - ses conséquences (citer deux conséquences positives et deux conséquences négatives en les expliquant)**
 - les outils pour lutter contre l'inflation (citer 3 outils en les expliquant).**

*Document n° 4 : L'inflation repart en février.
Source : TF1 News 15 mars 2011.*

Page 5

Question n° 5

(3,15 points)

- 5a - Développer en une dizaine de lignes les avantages (citer deux avantages) et les inconvénients (citer deux inconvénients) du libre-échange.**
- 5b - Rappeler les missions de l'organisation mondiale du commerce.**
- 5c - Développer en une dizaine de lignes le principe du régionalisme, les différentes formes d'intégration (citer 3 formes d'intégration et les définir) et le principal avantage du régionalisme.**

*Document n° 5 : Arnaud Montebourg prône « protectionnisme, dirigisme et interventionnisme ».
Source : L'Express le 22 février 2011.*

Page 6

Question n° 6

(2,8 points)

- 6a - Définir le pacte de stabilité et de croissance et son objectif principal.**
- 6b - Quelles en sont les pistes de réforme ?**

*Document n° 6 : Extrait : Accord en vue entre les vingt-sept pour la révision du pacte de stabilité.
Source : Le Monde, 16 mars 2011.*

Page 7

Question n° 7

(2,8 points)

**7a - Définir une politique conjoncturelle. Citer des exemples.
7b - Définir une politique structurelle. Citer des exemples.
7c - Développer en une dizaine de lignes les causes du chômage (citer au moins 5 causes) et les politiques économiques que peut mettre en œuvre un Etat pour lutter contre le chômage. (Citer 5 politiques).**

*Document n° 7 : La France qui sourit et la France qui pleure.
Source : Le Monde, 7 février 2011.*

Page 8

Question n° 8

Définir en quelques lignes ce qu'est l'autorité bancaire européenne et son rôle. (2,1 points)

*Document n° 8 : Un exercice périlleux pour l'autorité bancaire européenne.
Source : Le Monde 19 mars 2011.*

Page 9

Le G20, forum économique du XXIème siècle

La nouvelle instance de pilotage de l'économie

Forum de coopération et de coordination économique internationale regroupant à la fois les pays industrialisés (le G8) et les principaux pays émergents, le « Groupe des 20 » (G20) est, depuis septembre 2009 (Sommet de Pittsburgh), la « nouvelle instance de pilotage de l'économie mondiale ». Lancé en 1999, au niveau des Ministres des Finances, à la suite des crises financières des années 90 (Asie du sud-est, Russie, Mexique,...), le G20 s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 15 novembre 2008, à Washington, sous l'impulsion de la France qui, au nom de l'Europe, avait demandé que le monde se rassemble pour apporter une réponse coordonnée et concertée à la crise économique et financière.

Composition du G20

Le G20 est composé des membres du G8 (France, Allemagne, Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, Italie, Japon, Canada) **et des principales économies émergentes** (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique et Turquie) sans lesquelles les grandes décisions économiques ne peuvent plus être prises. L'Union européenne fait figure de 20ème membre de ce groupe de concertation économique qui représente plus de 85% de la richesse mondiale et les deux tiers de la population mondiale et du commerce international. L'Espagne, avec l'aide de la France, a également été invitée à participer aux réunions du G20, où sont aussi représentées les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale).

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

G20 Finances : le communiqué final du sommet du G20

(extraits)

Paris, 18-19 février 2011

1. Nous, Ministres des Finances et Gouverneurs de Banque centrales des pays du G20, nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter des défis économiques et financiers actuels et décider des actions à mener pour mettre en œuvre les mandats que les chefs d'Etat et de gouvernement nous ont confiés.

2. La reprise mondiale se renforce, mais demeure inégale et les risques baissiers sont toujours présents. Dans la plupart des économies avancées, la croissance est modeste et le niveau de chômage reste élevé. Dans les économies émergentes, en revanche, la croissance a repris de la vigueur et certaines montrent des signes de surchauffe. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter des réponses cohérentes et coordonnées aux défis auxquels nous sommes confrontés, de nous attaquer aux racines de la crise et d'assainir les bases de la croissance économique mondiale.

3. Nous, membres du G20, réaffirmons notre engagement à coordonner notre action en matière de politique économique pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée. Nos principales priorités d'action comprennent la mise en œuvre de programmes d'assainissement budgétaire à moyen terme, adaptés à la situation particulière de chaque pays, conformément à l'engagement que nous avons pris à Toronto, des politiques monétaires appropriées, une flexibilité croissante des taux de change afin qu'ils reflètent mieux les fondamentaux économiques et des réformes structurelles pour soutenir la demande mondiale, augmenter la croissance potentielle, favoriser la création d'emploi et contribuer au rééquilibrage de l'économie mondiale. (...)

4. Le système monétaire international (SMI) a fait preuve de résilience, mais des vulnérabilités subsistent, ce qui rend l'amélioration du SMI d'autant plus nécessaire afin de garantir la stabilité systémique, favoriser un ajustement ordonné et éviter les fluctuations déstabilisatrices des flux de capitaux, les mouvements désordonnés des taux de change -, ce qui suppose notamment que les économies avancées à monnaie de réserve veillent à éviter la volatilité excessive -, et le défaut d'alignement persistant des taux de change. (...)

5. Nous avons débattu des inquiétudes quant aux conséquences d'une éventuelle volatilité excessive des prix des matières premières et avons demandé à nos suppléants de travailler aux côtés des organisations internationales et de nous rendre compte sur les causes sous-jacentes de ces tendances et les défis qu'elles posent pour les consommateurs comme pour les producteurs et de réfléchir aux actions envisageables. (...)

6 Nous nous engageons à poursuivre la réforme du secteur financier. (...)

9. Nous réaffirmons notre attachement à la liberté du commerce et des investissements, conscients de son importance centrale pour la reprise mondiale. Nous nous abstiendrons de prendre et d'opposer des mesures commerciales protectionnistes sous quelque forme que ce soit et reconnaissons l'importance d'un achèvement rapide des négociations du Cycle de Doha.

10. Nous nous tenons prêts à apporter notre soutien à l'Egypte et à la Tunisie le moment venu par des réponses coordonnées avec les institutions internationales et les banques régionales de développement, pour accompagner les réformes que ces pays adoptent au bénéfice de la population toute entière et leurs efforts de stabilisation économique.

Source : *Les échos* du 20 février 2011

Eoliennes et biodiversité

15/12/2010

Energies renouvelables et biodiversité ne font pas toujours bon ménage, et ce qui est bon pour le climat ne l'est pas forcément pour certaines espèces animales ou végétales. Ainsi, saviez-vous que les éoliennes sont des pièges mortels pour les oiseaux et les chauves-souris, et que leur implantation perturbe les écosystèmes ?

Les éoliennes, un paradoxe pour l'environnement

L'éolien est une source d'énergie propre et renouvelable, c'est un fait. Les éoliennes contribuent d'abord à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et donc à lutter contre le changement climatique. Elles permettent également de limiter notre dépendance vis-à-vis du pétrole et nous assurent une meilleure maîtrise de nos approvisionnements énergétiques. Enfin, l'installation, l'exploitation et l'entretien de ces équipements décentralisés sur tout le territoire créent des emplois.

La France s'est d'ailleurs fixé pour objectif de produire, d'ici 2020, 23% de son électricité à partir d'une énergie renouvelable : pas étonnant, dans ces conditions, que l'on voie les parcs éoliens se multiplier dans les campagnes françaises. Cependant, ces éoliennes ne sont pas anodines : outre qu'elles sont souvent accusées de nuisances pour les riverains, elles portent aussi atteinte aux paysages et à la biodiversité. L'homme, en installant des éoliennes, détruit les habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente la mortalité de certains animaux.

Oiseaux et chauves-souris : les victimes directes des éoliennes

Les victimes les plus évidentes des éoliennes sont les oiseaux (oiseaux nocturnes et oiseaux migrateurs) et les chauves-souris, qui meurent par collision avec les pales ou par barotraumatisme (les poumons des chiroptères sont sensibles à la dépression créée par la rotation des pales à proximité de l'éolienne : ils explosent).

Selon Albert Manville, ornithologue américain, pas moins de 440.000 oiseaux sont tués par les éoliennes aux Etats-Unis chaque année. Certes, les parcs éoliens restent moins dangereux pour les oiseaux que la chasse (plusieurs millions d'oiseaux tués chaque année en France), les lignes électriques à haute tension, les plates-formes pétrolières ou les bâtiments aux parois vitrées. Cependant, si les éoliennes sont appelées à se multiplier, ce facteur de mortalité supplémentaire ne doit pas être négligé.

Autres impacts sur la faune et la flore

L'emprise au sol des éoliennes n'est pas sans effet sur la biodiversité. En effet, il ne suffit pas de planter un mât pour installer une éolienne : l'installation est complexe et prévoit par exemple une plate-forme (environ 1 000 m²), des fondations, des pistes et des voies d'accès, un câblage souterrain, des locaux techniques (poste de transformation, local de stockage de matériels...) et, souvent, un parking.

C'est autant d'espace grignoté sur les milieux naturels, de végétation détruite ou piétinée, de surface bétonnée, d'habitats détruits (mares, bosquets, prairie, forêt...) et d'allées et venues humaines susceptibles de perturber des espèces protégées, notamment en période de reproduction. Le chantier d'installation est une période particulièrement critique, génératrice de nuisances importantes (sans parler du risque d'introduction accidentelle d'espèces invasives !). En milieu marin, la problématique est bien entendu la même.

(...)

Clémentine Desfemmes

Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Exposé des motifs.

(...)

Conscient de l'urgence qui s'attache à engager une réforme profonde de l'organisation territoriale de la France, le Président de la République a donc confié à l'ancien Premier ministre, M. Edouard BALLADUR, le soin de présider un comité pour la réforme des collectivités locales.

Ce dernier, regroupant des personnalités faisant autorité, venues d'horizons politique et professionnel les plus divers, lui a remis son rapport en mars 2009.

Les conclusions de ce rapport forment le point de départ du présent projet de loi, pour lequel le Gouvernement s'est également appuyé sur les travaux et les réflexions menés par la mission temporaire du Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, présidée par le sénateur Claude BELOT.

L'ambition de ce projet de loi est triple.

Il s'agit tout d'abord d'engager avec résolution un exercice de simplification et de clarification de notre paysage institutionnel pour ancrer durablement la décentralisation. Davantage que de poursuivre des transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, il convient de supprimer les structures devenues obsolètes ou redondantes, d'achever les regroupements nécessaires trop longtemps différés, d'articuler de manière plus étroite l'intervention des collectivités territoriales, de clarifier l'exercice des compétences entre les différents niveaux d'administration locale.

Il convient ensuite d'adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps. Près de 80 % des 64 millions de Français vivaient en ville en 2008 contre un sur deux en 1936. Le développement des grands ensembles urbains, du fait de la concentration des populations et des habitats, réclame des politiques globales de plus en plus intégrées. Il faut donc réduire le décalage qui s'est installé en zone urbaine entre les besoins de la population et le mode d'administration du territoire qui n'est plus suffisamment adapté. C'est l'objet de la création des métropoles, qui consacre la spécificité institutionnelle de nos grandes agglomérations en compétition avec leurs homologues européennes et internationales.

Mais le projet de loi cherche aussi à répondre aux besoins spécifiques du monde rural. C'est notamment l'objet de l'achèvement et du renforcement de l'intercommunalité, qui constituent une réponse aux enjeux de la gestion locale dans les territoires ruraux. (...)

L'inflation repart en février

Selon les chiffres de l'INSEE publiés mardi, les prix à la consommation en France sont repartis à la hausse en février, en progressant de 0,5% en évolution mensuelle.

La vie, toujours plus chère. Les prix à la consommation en France sont repartis à la hausse en février, en progressant de 0,5% en évolution mensuelle, et sur un an où ils affichent une croissance de 1,7%, a annoncé l'INSEE mardi. En janvier, les prix avaient reculé de 0,2% malgré l'envolée des prix des matières premières et du pétrole. Hors tabac, l'indice, qui avait aussi baissé (-0,2%) en janvier, est aussi reparti à la hausse avec une progression de 0,5% le mois dernier. Sur un an, il a crû de 1,6%.

Hausse du carburant : un français sur deux prêt à réduire sa consommation (Publié le 12 mars 2011)

47% des français envisagent de réduire leur consommation, si le prix du carburant continue de grimper tandis que 40% déclarent l'avoir déjà fait, selon un sondage IFOP à paraître dans *Sud Ouest* dimanche.

Nouveau record historique des prix de l'essence (Publié le 14 mars 2011)

Pour la deuxième semaine de suite, les prix de l'essence ont battu un record historique en France, le super sans plomb 95 dépassant 1.51 euro/litre en moyenne.

Le prix de l'essence bat des records... mais pas d'aide à l'horizon (Publié le 8 mars 2011)

Jamais les prix des carburants n'avaient été aussi élevés, même au cœur de la flambée des cours du brut au printemps 2008. Une envolée qui risque de se poursuivre. Face aux demandes d'aides, le gouvernement fait la sourde oreille.

La hausse des prix au mois de février provient essentiellement de l'accroissement des prix des produits pétroliers et de ceux des services dus à des augmentations saisonnières ou tarifaires, tandis que les prix des produits manufacturés sont stables, résume l'Institut de la statistique.

Les prix du pétrole

L'INSEE fait remarquer qu'en février les prix de l'énergie ont renchéri de nouveau de +1,1% après +3,7% en janvier. Sur un an, l'envolée est encore plus forte (+15,0%). Ils sont portés par la flambée des cours du pétrole brut, dont le baril s'échange autour de 100 dollars actuellement, explique l'Insee.

Les prix des services sont ressortis notamment en forte hausse le mois dernier (+0,7%) du fait d'augmentations saisonnières liées aux vacances scolaires d'hiver et aux relèvements tarifaires, explique l'INSEE. Quant aux prix des produits alimentaires, ils ont progressé de 0,3%. Les prix de l'habillement et des chaussures se sont eux repliés (-2,0%), mais moins qu'en janvier (-7,9%) et qu'en février 2010 (-5,1%).

Par TF1 News (D'après agence) le 15 mars 2011

Arnaud Montebourg prône "protectionnisme, dirigisme et interventionnisme"

NANCY - Arnaud Montebourg, candidat à la primaire socialiste pour la présidentielle, a formulé des "propositions pour la réindustrialisation de la France" lors d'un déplacement mardi en Meurthe-et-Moselle, en prônant une forme de "protectionnisme, dirigisme et d'interventionnisme".

"Tous nos concurrents sont protectionnistes, dirigistes, interventionnistes. Alors que nous, nous laissons faire le marché et nous subissons la passoire de l'Union européenne", a déploré auprès de l'AFP le député PS de Saône-et-Loire, en marge d'une rencontre avec les étudiants de l'école des Mines de Nancy.

M. Montebourg a notamment défendu l'idée de "démondialisation", par le rehaussement des droits de douane, et appelé à "une stratégie européenne pour sortir de la crise, en aidant au développement des marchés intérieurs des pays émergents".

"Je propose un plan national pour que nous ayons une loi de partage de la performance et de la réussite aux entreprises, qui distribuent trop de dividendes aux actionnaires et n'investissent pas suffisamment", a par ailleurs affirmé le député socialiste, qui a visité dans la matinée l'usine de matériaux de construction et de distribution Saint-Gobain à Pont-à-Mousson.

Il a notamment prôné l'instauration d'une "loi d'indexation des salaires sur les gains de productivité", tout en souhaitant "interdire les rémunérations des dirigeants sur les critères boursiers, mais sur des critères industriels et productifs".

M. Montebourg a par ailleurs évalué le coût de la réindustrialisation de la France à 35 milliards d'euros par an, "soit l'équivalent du grand emprunt", a-t-il souligné.

Par AFP

Publié le 22/02/2011 l'express à 20:54, mis à jour le 22/02/2011 à 22:58

Accord en vue entre les Vingt-Sept pour la révision du pacte de stabilité

Extrait :

Les Etats dont la dette dépasse 60 % du PIB devront la réduire d'un vingtième par an. Lendemain de sommet en clair-obscur pour la gouvernance de l'Union monétaire : les vingt-sept ministres des finances de l'Union européenne (UE) devaient se mettre d'accord, mardi 15 mars à Bruxelles, sur la réforme du pacte de stabilité et de croissance. Le durcissement du seul instrument de discipline budgétaire collective doit maintenant faire l'objet de négociations avec le Parlement européen. Les grands argentiers continuent cependant de diverger au sujet des modalités d'application des décisions prises par les chefs d'Etat et de gouvernement vendredi 11 mars.

Article publié le 16 Mars 2011 Par Philippe Ricard

Source : Le Monde

Chômage : la France qui sourit et la France qui pleure

Les moyennes masquent les réalités sociales et le grand écart entre une France qui sourit, épargnée par le chômage, protégée de la crise, et une France en grande souffrance, enkystée dans les difficultés sociales. Une géographie du chômage qui dessine un territoire fracturé avec des taux de chômage qui varient du simple au triple entre les zones d'emploi les plus dynamiques et les territoires de relégation. *Le Monde* publie un dossier spécial, dans ses éditions datées mardi 8 février et mercredi 9 février, à partir de données inédites publiées par l'INSEE sur les 348 zones d'emploi de France métropolitaine.

La France qui sourit

Dans le paysage hexagonal, dépressif, où les angoisses favorisent toutes les crispations, il continue d'exister une France protégée du chômage, notamment en Ile-de-France, en Alsace, en Bretagne, dans le Limousin ou les Pays de la Loire. Des territoires où le nombre de chômeurs reste inférieur à 7%, avec parfois même des taux proches de celui du plein emploi. Bienvenue à Orsay ou en Lozère, les zones d'emploi championnes de France, avec seulement 4,9% de taux de chômage au troisième trimestre 2010. Bienvenue dans les bassins de Versailles, Rodez, Mauriac, Vitré, Saint-Flour ou Roissy-en-France, territoires qui flirtent avec les 5% de chômeurs, moitié moins que la moyenne nationale (9,3%) fin 2010.

"Il y a de fortes dimensions structurelles dans la géographie du taux de chômage, explique Bernard Morel, chef de l'action régionale à l'INSEE. La crise depuis 2008 n'a pas fondamentalement modifié la situation, avec des territoires qui s'en sortent toujours beaucoup mieux que d'autres."

La France qui pleure

La France qui souffre, celle qui subit les taux de chômage les plus élevés, prend racine dans le Nord, touche les campagnes de Picardie et de Champagne-Ardenne, frappe les villes moyennes du Languedoc-Roussillon et de la région PACA. Les situations les plus critiques de métropole ? Dans la zone d'emploi du Sambre-Avesnois (Nord) où le taux de chômage atteignait 17,1% fin 2010 selon les statistiques de l'INSEE, contre 9,3% en moyenne nationale. Dans le Calais (16,2%). Autour de Saint-Quentin (15%). A Roubaix et Tourcoing (14,9%) ou dans le bassin minier de Lens (14,8%).

Mais le chômage massif frappe aussi des territoires moins visibles, moins connus pour l'ampleur de la souffrance sociale. Le soleil de Béziers ? 14,9% de chômeurs. Alès-La Grand Combe ? 14,5%. Ganges-Le Vigan, dans l'Hérault ? 14,2%. Des territoires spécialisés dans des industries particulièrement fragiles, comme la métallurgie ou le textile. Des zones d'emploi qui ont pris de plein fouet l'effondrement du tissu industriel, national ou local. Là où la crise de 2008 et 2009 a prolongé des années de souffrance économique.

Luc Bronner

Le Monde Pour LeMonde.fr / 07.02.11 / 12h38 • Mis à jour le 07.02.11 / 13h03

Un exercice périlleux pour l'Autorité bancaire européenne

Extrait :

Les tests de résistance sont une mise à l'épreuve, mais pas seulement pour les banques. C'est aussi le baptême du feu pour la nouvelle Autorité bancaire européenne (EBA) et son président, Andrea Enria, ancien chargé de la supervision à la Banque d'Italie. En place depuis le 1er janvier, l'EBA va organiser la deuxième série de « stress tests » à l'échelle de l'Union européenne, dont les résultats sont attendus en juin. Lourde tâche, alors que la première vague publique, en juillet 2010, avait été qualifiée de fiasco par de nombreux observateurs. Le caractère « trop décentralisé » du processus l'a desservi, estime Nicolas Véron, du Centre de réflexion Bruegel.

Article publié le 19 Mars 2011 Par C. de C.

Source : Le Monde



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER, DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET DE L'IMMIGRATION

CONCOURS EXTERNE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIF DE L'INTERIEUR ET DE L'OUTRE-MER - SESSION 2011 -

Epreuve n°2

Série de six à neuf questions à réponse courte portant, au choix du candidat exprimé lors de l'inscription au concours, sur l'une des options suivantes :

- Gestion des ressources humaines dans les organisations,
- Comptabilité et finance,
- Problèmes économiques et sociaux,
- Enjeux de la France contemporaine et l'Union Européenne.

Pour chaque option, le questionnaire à réponse courte comporte des questions communes et des questions propres à l'option choisie.

A partir d'un ou plusieurs documents, les questions communes portent sur des connaissances générales permettant d'évaluer l'ouverture au monde, l'intérêt porté aux politiques publiques, aux valeurs du service public et permettant de tester la capacité de raisonnement.

Pour la partie optionnelle, chaque question est accompagnée d'un ou plusieurs documents en rapport avec la question posée.

Un même texte peut servir de support à plusieurs questions.

Le dossier documentaire pour l'ensemble des questions ne peut excéder dix pages au total.

(Durée : 3 heures)

(Coefficient 2, dont coefficient 1 pour les questions communes et de capacité de raisonnement et coefficient 1 pour les questions relatives à l'option)

Option : Enjeux de la France contemporaine et l'Union européenne

Le dossier documentaire comporte 9 pages.

IMPORTANT

IL EST RAPPELE AUX CANDIDATS QU'AUCUN SIGNE DISTINCTIF NE DOIT APPARAÎTRE NI SUR LA COPIE NI SUR LES INTERCALAIRES.

QUESTIONS

PARTIE 1 : Questions communes

Question n° 1

(2 points)

1a - Quelles sont les thématiques traitées par le G20 ?

1b - Pourquoi le G20 est-il un cadre plus pertinent que le G8 pour traiter de ces questions ?

*Document n° 1 : Le G20, forum économique du XXIème siècle.
Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>*

Page 1

*Document n° 1 bis : Extraits du communiqué final du sommet du G20 à Paris les 18-19 février 2011.
Source : [Les échos du 20 février 2011](#).*

Page 2

Question n° 2

(2 points)

2a – A part l'énergie éolienne, quelles sont les autres énergies renouvelables que vous connaissez ?

2b – En vous appuyant sur l'exemple de l'énergie éolienne, citer aux moins cinq avantages et cinq inconvénients des énergies renouvelables.

*Document n° 2 : Eoliennes et biodiversité.
Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>.
("la passion du jardinage")*

Page 3

Question n° 3

(2 points)

3a - Quels sont les différents niveaux de collectivités territoriales ?

3b - Quels sont les objectifs de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ?

Document n° 3 : Extrait de l'exposé des motifs de la loi n°2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales.

Page 4

PARTIE 2 : Questions pour l'option « Enjeux de la France contemporaine et de l'Union européenne »

Question n° 4

(4 points)

4a - Qu'est-ce que la stratégie de l'UE 2020 ?

4b - Quelles sont les limites du processus en cours ?

4c - Quelles seraient les autres solutions à préconiser à la place de la méthode ouverte de coordination (MOC) ?

Document n° 4 : Les Européens butent sur leur stratégie décroissance.

Page 5

Source : Les Echos n° 20645 du 29 Mars 2010.

Document n° 4bis : La stratégie à long terme de l'Europe manque toujours autant de crédibilité.

Page 5

Source : Les Echos n° 20665 du 27 Avril 2010.

Question n° 5

(3 points)

5 - Commenter l'évolution de la démographie française jusqu'en 2050 et indiquer quels sont les enjeux en matière de financement de la dépendance.

Document n° 5 : "Roselyne Bachelot ouvre ses travaux sur la dépendance"

Pages 6 et 7

Source : figaro.fr du 4 janvier 2011 par Olivier Auguste

Question n° 6

(3 points)

6a - Qu'est-ce que le mouvement des non-alignés ?

6b - Quels sont les principes sur lesquels s'appuient les confrenciers pour justifier la décolonisation ?

Document n° 6 : Décolonisation : les pays non-alignés, la conférence de Bandung, Cuba.

Page 8

Source : Extrait de "Les mémoires de l'Europe", tome VI, l'Europe moderne, sous la direction de Jean-Pierre Vivet, édition Robert Laffont, Paris, 1973.

Question n° 7

(4 points)

7 - Présenter au moins quatre étapes majeures de l'évolution de la condition féminine au sein de la société française.

Document n° 7 : Mouvement français pour le planning familial.

Page 9

Source : Affiche du planning familial, 1979.

Le G20, forum économique du XXIème siècle

La nouvelle instance de pilotage de l'économie

Forum de coopération et de coordination économique internationale regroupant à la fois les pays industrialisés (le G8) et les principaux pays émergents, le « Groupe des 20 » (G20) est, depuis septembre 2009 (Sommet de Pittsburgh), la « nouvelle instance de pilotage de l'économie mondiale ». Lancé en 1999, au niveau des Ministres des Finances, à la suite des crises financières des années 90 (Asie du sud-est, Russie, Mexique,...), le G20 s'est réuni pour la première fois au niveau des chefs d'Etat et de gouvernement le 15 novembre 2008, à Washington, sous l'impulsion de la France qui, au nom de l'Europe, avait demandé que le monde se rassemble pour apporter une réponse coordonnée et concertée à la crise économique et financière.

Composition du G20

Le G20 est composé des membres du G8 (France, Allemagne, Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, Italie, Japon, Canada) **et des principales économies émergentes** (Afrique du Sud, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Brésil, Chine, Corée du Sud, Inde, Indonésie, Mexique et Turquie) sans lesquelles les grandes décisions économiques ne peuvent plus être prises. L'Union européenne fait figure de 20ème membre de ce groupe de concertation économique qui représente plus de 85% de la richesse mondiale et les deux tiers de la population mondiale et du commerce international. L'Espagne, avec l'aide de la France, a également été invitée à participer aux réunions du G20, où sont aussi représentées les institutions de Bretton Woods (FMI, Banque Mondiale).

Source : <http://www.elysee.fr/president/les-dossiers/toutes-les-actions/g20/le-g20-forum-economique-du-xxieme-siecle.7878.html>

G20 Finances : le communiqué final du sommet du G20

(extraits)

Paris, 18-19 février 2011

1. Nous, Ministres des Finances et Gouverneurs de Banques centrales des pays du G20, nous sommes réunis aujourd'hui pour traiter des défis économiques et financiers actuels et décider des actions à mener pour mettre en œuvre les mandats que les chefs d'Etat et de gouvernement nous ont confiés.

2. La reprise mondiale se renforce, mais demeure inégale et les risques baissiers sont toujours présents. Dans la plupart des économies avancées, la croissance est modeste et le niveau de chômage reste élevé. Dans les économies émergentes, en revanche, la croissance a repris de la vigueur et certaines montrent des signes de surchauffe. Nous réaffirmons notre volonté d'apporter des réponses cohérentes et coordonnées aux défis auxquels nous sommes confrontés, de nous attaquer aux racines de la crise et d'assainir les bases de la croissance économique mondiale.

3. Nous, membres du G20, réaffirmons notre engagement à coordonner notre action en matière de politique économique pour parvenir à une croissance forte, durable et équilibrée. Nos principales priorités d'action comprennent la mise en œuvre de programmes d'assainissement budgétaire à moyen terme, adaptés à la situation particulière de chaque pays, conformément à l'engagement que nous avons pris à Toronto, des politiques monétaires appropriées, une flexibilité croissante des taux de change afin qu'ils reflètent mieux les fondamentaux économiques et des réformes structurelles pour soutenir la demande mondiale, augmenter la croissance potentielle, favoriser la création d'emploi et contribuer au rééquilibrage de l'économie mondiale. (...)

4. Le système monétaire international (SMI) a fait preuve de résilience, mais des vulnérabilités subsistent, ce qui rend l'amélioration du SMI d'autant plus nécessaire afin de garantir la stabilité systémique, favoriser un ajustement ordonné et éviter les fluctuations déstabilisatrices des flux de capitaux, les mouvements désordonnés des taux de change -, ce qui suppose notamment que les économies avancées à monnaie de réserve veillent à éviter la volatilité excessive -, et le défaut d'alignement persistant des taux de change. (...)

5. Nous avons débattu des inquiétudes quant aux conséquences d'une éventuelle volatilité excessive des prix des matières premières et avons demandé à nos suppléants de travailler aux côtés des organisations internationales et de nous rendre compte sur les causes sous-jacentes de ces tendances et les défis qu'elles posent pour les consommateurs comme pour les producteurs et de réfléchir aux actions envisageables. (...)

6. Nous nous engageons à poursuivre la réforme du secteur financier. (...)

9. Nous réaffirmons notre attachement à la liberté du commerce et des investissements, conscients de son importance centrale pour la reprise mondiale. Nous nous abstenons de prendre et d'opposer des mesures commerciales protectionnistes sous quelque forme que ce soit et reconnaissons l'importance d'un achèvement rapide des négociations du Cycle de Doha.

10. Nous nous tenons prêts à apporter notre soutien à l'Egypte et à la Tunisie le moment venu par des réponses coordonnées avec les institutions internationales et les banques régionales de développement, pour accompagner les réformes que ces pays adoptent au bénéfice de la population toute entière et leurs efforts de stabilisation économique.

Source : *Les échos* du 20 février 2011

Eoliennes et biodiversité

15/12/2010

Energies renouvelables et biodiversité ne font pas toujours bon ménage, et ce qui est bon pour le climat ne l'est pas forcément pour certaines espèces animales ou végétales. Ainsi, sachiez-vous que les éoliennes sont des pièges mortels pour les oiseaux et les chauves-souris, et que leur implantation perturbe les écosystèmes ?

Les éoliennes, un paradoxe pour l'environnement

L'éolien est une source d'énergie propre et renouvelable, c'est un fait. Les éoliennes contribuent d'abord à réduire nos émissions de gaz à effet de serre, et donc à lutter contre le changement climatique. Elles permettent également de limiter notre dépendance vis-à-vis du pétrole et nous assurent une meilleure maîtrise de nos approvisionnements énergétiques. Enfin, l'installation, l'exploitation et l'entretien de ces équipements décentralisés sur tout le territoire créent des emplois.

La France s'est d'ailleurs fixé pour objectif de produire, d'ici 2020, 23% de son électricité à partir d'une énergie renouvelable : pas étonnant, dans ces conditions, que l'on voie les parcs éoliens se multiplier dans les campagnes françaises. Cependant, ces éoliennes ne sont pas anodines : outre qu'elles sont souvent accusées de nuisances pour les riverains, elles portent aussi atteinte aux paysages et à la biodiversité. L'homme, en installant des éoliennes, détruit les habitats naturels, perturbe la reproduction de certaines espèces sensibles et augmente la mortalité de certains animaux.

Oiseaux et chauves-souris : les victimes directes des éoliennes

Les victimes les plus évidentes des éoliennes sont les oiseaux (oiseaux nocturnes et oiseaux migrateurs) et les chauves-souris, qui meurent par collision avec les pales ou par barotraumatisme (les poumons des chiroptères sont sensibles à la dépression créée par la rotation des pales à proximité de l'éolienne : ils explosent).

Selon Albert Manville, ornithologue américain, pas moins de 440.000 oiseaux sont tués par les éoliennes aux Etats-Unis chaque année. Certes, les parcs éoliens restent moins dangereux pour les oiseaux que la chasse (plusieurs millions d'oiseaux tués chaque année en France), les lignes électriques à haute tension, les plates-formes pétrolières ou les bâtiments aux parois vitrées. Cependant, si les éoliennes sont appelées à se multiplier, ce facteur de mortalité supplémentaire ne doit pas être négligé.

Autres impacts sur la faune et la flore

L'emprise au sol des éoliennes n'est pas sans effet sur la biodiversité. En effet, il ne suffit pas de planter un mât pour installer une éolienne : l'installation est complexe et prévoit par exemple une plate-forme (environ 1 000 m²), des fondations, des pistes et des voies d'accès, un câblage souterrain, des locaux techniques (poste de transformation, local de stockage de matériels...) et, souvent, un parking.

C'est autant d'espace grignoté sur les milieux naturels, de végétation détruite ou piétinée, de surface bétonnée, d'habitats détruits (mares, bosquets, prairie, forêt...) et d'allées et venues humaines susceptibles de perturber des espèces protégées, notamment en période de reproduction. Le chantier d'installation est une période particulièrement critique, génératrice de nuisances importantes (sans parler du risque d'introduction accidentelle d'espèces invasives !). En milieu marin, la problématique est bien entendu la même.

(...)

Clémentine Desfemmes

Source : <http://www.gerbeaud.com/nature-environnement/eoliennes-impact-biodiversite.php>

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales

Exposé des motifs.

(...)

Conscient de l'urgence qui s'attache à engager une réforme profonde de l'organisation territoriale de la France, le Président de la République a donc confié à l'ancien Premier ministre, M. Edouard BALLADUR, le soin de présider un comité pour la réforme des collectivités locales.

Ce dernier, regroupant des personnalités faisant autorité, venues d'horizons politique et professionnel les plus divers, lui a remis son rapport en mars 2009.

Les conclusions de ce rapport forment le point de départ du présent projet de loi, pour lequel le Gouvernement s'est également appuyé sur les travaux et les réflexions menés par la mission temporaire du Sénat sur l'organisation et l'évolution des collectivités territoriales, présidée par le sénateur Claude BELOT.

L'ambition de ce projet de loi est triple.

Il s'agit tout d'abord d'engager avec résolution un exercice de simplification et de clarification de notre paysage institutionnel pour ancrer durablement la décentralisation. Davantage que de poursuivre des transferts de l'Etat vers les collectivités territoriales, il convient de supprimer les structures devenues obsolètes ou redondantes, d'achever les regroupements nécessaires trop longtemps différés, d'articuler de manière plus étroite l'intervention des collectivités territoriales, de clarifier l'exercice des compétences entre les différents niveaux d'administration locale.

Il convient ensuite d'adapter l'organisation territoriale aux défis de notre temps. Près de 80 % des 64 millions de Français vivaient en ville en 2008 contre un sur deux en 1936. Le développement des grands ensembles urbains, du fait de la concentration des populations et des habitats, réclame des politiques globales de plus en plus intégrées. Il faut donc réduire le décalage qui s'est installé en zone urbaine entre les besoins de la population et le mode d'administration du territoire qui n'est plus suffisamment adapté. C'est l'objet de la création des métropoles, qui consacre la spécificité institutionnelle de nos grandes agglomérations en compétition avec leurs homologues européennes et internationales.

Mais le projet de loi cherche aussi à répondre aux besoins spécifiques du monde rural. C'est notamment l'objet de l'achèvement et du renforcement de l'intercommunalité, qui constituent une réponse aux enjeux de la gestion locale dans les territoires ruraux. (...)

Les Européens butent sur leur stratégie décroissance

Source : *Les Echos* n°20645 du 29 Mars 2010

(...)

Les « trois 20 »

(...) Les Vingt-Sept prévoient ainsi de porter de 69 % à 75 % le taux d'emploi des femmes et des hommes âgés de 20 à 64 ans et à 3 % du PIB les investissements publics et privés cumulés en matière de recherche et développement. Ils reprennent en outre les « trois 20 » en matière d'environnement : - 20 % d'émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990; + 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie; et + 20 % d'efficacité énergétique. L'Union se dit à nouveau prête à porter à 30 % ses réductions d'émission si d'autres pays développés s'engagent sur des réductions comparables et si les pays en développement apportent une « *contribution adaptée* ».

Le but de cette « stratégie » destinée à remplacer celle de Lisbonne est de doubler, au moins à 2 %, le potentiel de croissance de l'économie européenne.(...)

C. C. ET J. D.

Document n°4bis

La stratégie à long terme de l'Europe manque toujours autant de crédibilité

Source : *Les Echos* n°20665 du 27 Avril 2010

Sans surprise, le Conseil européen de printemps qui s'est tenu le mois dernier a approuvé les grandes lignes de la stratégie « Europe 2020 » proposée par la Commission européenne pour succéder à l'agenda de Lisbonne de la décennie 2000.

La crise grecque a certes contribué à éclipser ce lancement dans le débat public, mais la cause principale de son faible écho est à chercher ailleurs : « Europe 2020 » ressemble à s'y méprendre à la stratégie de Lisbonne qu'elle est censée remplacer, et dont le semi-échec n'est plus contesté par personne.

L'inspiration générale de la stratégie lancée en grande pompe en mars 2000, dans un contexte politico-économique aux antipodes de la situation présente, demeure en effet inchangée.

L'idéal d'une croissance intelligente, durable et socialement inclusive caractérisait déjà l'agenda de Lisbonne, ce qui n'est pas problématique en soi. Mais l'incapacité de la méthode et de l'approche bureaucratique de la stratégie de Lisbonne à atteindre les objectifs qu'elle s'était fixés - et ce, bien avant le choc de la crise mondiale de 2008 - aurait dû provoquer une remise en cause majeure.

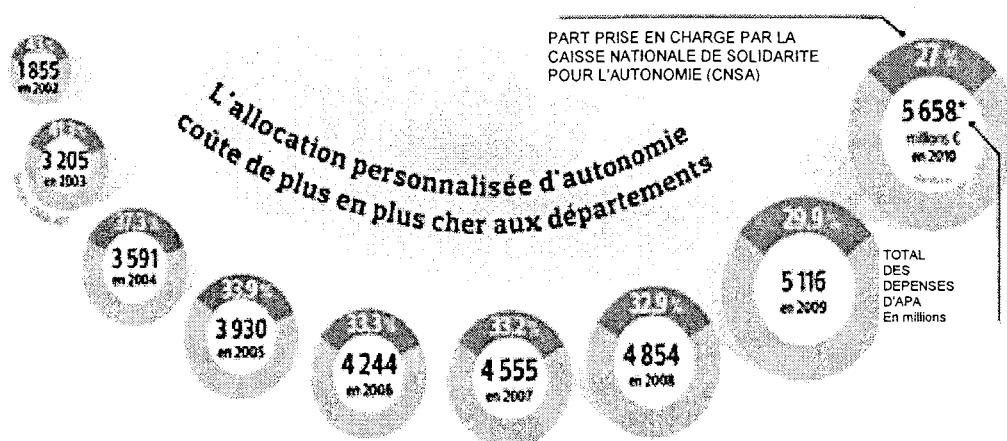
Depuis lors, la crise mondiale, ses méfaits durables sur l'emploi, les finances publiques et la cohésion au sein de l'Union, et ce qu'elle a révélé de l'inadaptation des instruments européens - à l'exception de l'institution fédérale qu'est la BCE - à gérer des chocs d'une telle ampleur n'ont fait que confirmer l'insuffisance d'une « stratégie » - le mot « discours » serait plus approprié - de type Lisbonne, fondée sur une simple coordination non contraignante de processus de réforme nationaux.

La Commission européenne reconnaît cette réalité dans l'introduction de sa communication, où un sentiment d'urgence et le spectre du déclassement européen ont heureusement remplacé l'autosatisfaction qui prévalait à Bruxelles avant la crise. De même, on lit avec réconfort que « *la meilleure chance de suc cès pour l'Europe réside dans sa capacité à agir collectivement en tant qu'Union* ». Cependant, la nouvelle stratégie avancée n'en tire aucunement les conséquences.

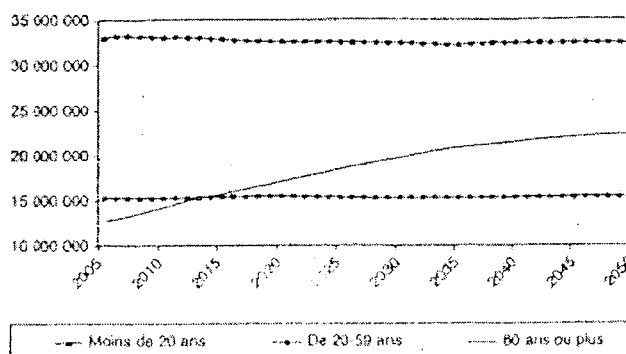
La « méthode ouverte de coordination », principale responsable de l'inefficacité de Lisbonne, demeure au cœur de la nouvelle stratégie. Quant à la Commission, elle continue à concevoir son rôle comme principalement incitatif à l'égard d'Etats membres modérément attentifs, plutôt que comme leader d'une stratégie.

Au sein de cette décevante continuité, on relèvera, certes, quelques améliorations bienvenues, notamment la réduction du nombre des objectifs, leur meilleur ciblage et leur déclinaison nationale; la concentration nouvelle sur l'éducation et l'enseignement supérieur; ou encore l'articulation renforcée entre coordination des réformes nationales et mise en œuvre des politiques et instruments communautaires, y compris les mécanismes institutionnels contraignants de la zone euro.(...)

"Roselyne Bachelot ouvre ses travaux sur la dépendance"



Évolution du nombre de personnes par groupe
d'âges entre 2005 et 2050
Scénario central



Champ : France métropolitaine.

Source : projections de population 2005-2050, Insee.

(...)

• Des familles et des départements en difficulté

L'allocation personnalisée pour l'autonomie (APA) représente une charge croissante pour les départements pauvres et vieillissants. Elle est versée par les conseils généraux, mais la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) était censée la financer pour moitié. Problème: les recettes de la Caisse, dont la fameuse journée de solidarité instaurée après la canicule de 2003, progressent moins vite que les sommes versées. La promesse faite aux départements - jamais écrite dans un texte officiel - est ainsi de moins en moins respectée (voir graphique). Autre facette du problème: malgré ces allocations, les familles - en particulier les classes moyennes qui n'ont pas droit à toutes les aides mais ne profitent pas à plein des déductions fiscales - ont du mal à joindre les deux bouts face aux frais engendrés par la dépendance: 1800 euros par mois, pour rester à domicile (personnel, équipement de la maison...), et 2200 à 2900 euros en moyenne à verser à une maison de retraite médicalisée, selon la députée UMP Valérie Rosso-Debord. Roselyne Bachelot ambitionne de résoudre ces deux points dès l'automne. Une gageure, car les comptes de la Sécu et de l'État ne permettent guère de se tourner vers eux. Sauf à augmenter leurs recettes...

• Un pic de dépenses entre 2025 et 2050

Le coût de la dépendance est estimé à 22 milliards d'euros par an, dont 11 milliards à la charge de l'Assurance-maladie et 6 milliards au titre de l'APA. Mais le nombre de personnes âgées dépendantes commence tout juste à croître, souligne Marie-Ève Joël, présidente du conseil scientifique de la CNSA: «Nous arrivons à la fin des générations creuses de 1914-1918, qui “auraient dû” être dépendantes ces dernières années, et les générations du baby-boom deviendront dépendantes à partir de 2025 environ.» D'où des estimations de 30 milliards d'euros de coût annuel, à terme. Mais la question n'est pas uniquement financière : la prévention, la professionnalisation des services à la personne ou la façon de soutenir les aidants familiaux seront aussi abordées. (...)

• Des premières esquisses de financement

Déjà, dans le «champ des possibles» dessiné par Valérie Rosso-Debord il y a quelques mois, certaines pistes semblent plus probables que d'autres. L'idée d'un recours sur succession se heurte à une critique largement partagée: il dissuaderait de demander l'APA, pour ne pas priver ses enfants d'une partie d'héritage. Roselyne Bachelot a fait comprendre ses réticences. «À titre personnel, je suis contre», a précisé Valérie Rosso-Debord fin décembre, devant l'Association des journalistes de l'information sociale (Ajis). «Si j'écrivais mon rapport aujourd'hui, j'y mettrais sans doute la proposition de relèvement de la fiscalité sur les successions», a poursuivi la députée. Une alternative qui remettrait en cause l'une des premières mesures du quinquennat Sarkozy, mais que défend le député UMP Jean Leonetti comme président de la Fédération hospitalière de France.

D'autres, comme la CFDT, prônent l'alignement du taux de CSG des retraités sur celui des actifs. Pas facile électoralement... D'autres encore, comme le député radical Laurent Hénart, penchent pour une journée de solidarité supplémentaire. Quant à l'assurance privée, elle suscite de la méfiance à gauche, mais pas seulement. Facultative, elle risquerait d'exclure les personnes à faibles revenus ou à risque élevé. Obligatoire, elle constituerait une nouvelle forme de prélèvement pesant sur le pouvoir d'achat. Valérie Rosso-Debord n'en parle plus que comme «un surplus, aux côtés de prestations universelles financées par la solidarité nationale, comme la complémentaire santé, qui permet de financer une chambre individuelle, mais ne remplace pas l'Assurance-maladie».

Source : figaro.fr du 4 janvier 2011 par Olivier Auguste

Décolonisation : les pays non-alignés, la conférence de Bandung, Cuba

(...)

En 1955, une trentaine de pays asiatiques et africains ont acquis leur indépendance. Conscients de leur force, ils décident alors de tout mettre en œuvre pour aider à se libérer les autres peuples de couleur qui subissent encore une domination étrangère. Tel est l'objet de la conférence de Bandung qui marque l'entrée du Tiers Monde sur la scène internationale, et dont voici la résolution finale.

Communiqué final de la conférence de Bandung (1955)

(...)

La conférence, après avoir discuté le problème des peuples dépendants du colonialisme et des conséquences de la soumission des peuples à la domination et à l'exploitation étrangères, est d'accord : - Pour déclarer que le colonialisme sous toutes ses formes est un mal auquel il doit être rapidement mis fin. - Pour affirmer que la soumission des peuples au joug étranger et à l'exploitation étrangère constitue une violation des droits fondamentaux de l'homme, est contraire à la Charte des Nations unies et est un obstacle à la consolidation de la paix mondiale. - Pour affirmer son soutien à la cause de la liberté et de l'indépendance de tels peuples. Devant la situation troublée en Afrique du Nord et le refus persistant à ces peuples de leur droit à l'auto-détermination, la conférence accorde son soutien au droit des peuples d'Algérie, Tunisie, Maroc à l'auto-détermination et à l'indépendance ; demande au gouvernement français d'aboutir à un règlement pacifique de cette affaire sans délai. (...)

Source : Extrait de "Les mémoires de l'Europe", tome VI, l'Europe moderne, sous la direction de Jean-Pierre Vivet, édition Robert Laffont, Paris, 1973

MFPF Mouvement français pour le planning familial.

**un enfant...
si je veux...
quand je veux.**



n Gasgon/Cirip

10-10206 1/4 1/100000 1/100000

affiche du Planning Familial
- 1979 -